

Les saisons de **BONNUT**

N° 17
Printemps
2002

BULLETIN
MUNICIPAL

Editorial

CETTE fin d'hiver nous réserve bien des changements dans la vie communale.

La montée en puissance de l'activité de la Communauté de communes (CCO) a eu pour conséquence l'affectation de Laurent Lapeyre au service voirie intercommunal. C'est une excellente recrue pour ce jeune service, dans lequel il saura faire preuve de l'efficacité qu'il a démontrée dans notre commune. Pour Laurent, c'est aussi la chance de travailler dans une équipe et d'évoluer vers des responsabilités plus importantes.

Plus récemment, c'est Monique Etchegaray qui a obtenu sa mutation au siège de la CCO pour s'occuper de la comptabilité à partir du 4 février. Elle pourra se consacrer davantage à cet aspect de son métier qui lui plaît et nous faire profiter, par la bonne gestion de notre groupement, de tout son savoir-faire. Bien sûr, elle va beaucoup nous manquer, tout le monde apprécie ici son professionnalisme et sa disponibilité à l'écoute des Bonnutiens. Pendant quatorze ans, elle n'a cessé d'aider tous ceux qui viennent à la mairie pour des démarches administratives et aussi, souvent, pour être conseillés ou réconfortés.

Elle a continué à assurer les permanences à la mairie jusqu'à fin mars.

Jasmine Laborde, également, quitte le service de la mairie où elle travaillait à l'école dans le cadre d'un contrat. Les enfants étaient particulièrement sensibles à sa douceur et à sa gentillesse, ils avaient une raison de plus d'aimer l'école. Jasmine a commencé le nouveau métier qu'elle désirait, souhaitons-lui de s'y épanouir pour elle et pour les malades qu'elle aidera.

Le conseil municipal fait face à cette situation nouvelle en recherchant des solutions qui préparent l'avenir.

Le travail de secrétariat de mairie évolue vers deux missions assez distinctes, d'une part, l'administration proprement dite qui est toujours plus exigeante et, d'autre part, l'accueil du public pour l'aider dans les démarches parfois compliquées.

Pour cette raison et aussi pour assurer la continuité du service pendant les périodes de vacances, les communes de Saint-Boès, Saint-Girons et Bonnut ont passé un accord pour embaucher deux personnes chargées du secrétariat de mairie.

Le travail de Bernard Moncot et de Marc Gardères va être davantage appliqué à l'entretien du patrimoine communal dans la mesure où le travail de voirie qui leur prenait une grande partie de leur temps est assuré par la Communauté de communes.

Enfin, la garderie à l'école est maintenant assurée par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat CES d'une durée limitée.

Le reste de l'actualité de la commune passe un peu au second plan, néanmoins, plusieurs réalisations sont en cours :

En premier, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg ; ce programme a été rendu possible par la décision d'EDF de faire passer l'alimentation moyenne tension en souterrain dans le bourg. Comme les tranchées devaient être ouvertes, nous avons demandé au Syndicat d'électrification de placer en même temps des gaines pour la basse tension et avec l'aide de France Télécom d'enfouir également le réseau téléphonique. Il reste à loger les câbles d'alimentation et les candélabres d'éclairage public.

Ces travaux demandent un lourd financement qui retarde les programmes que nous avons en projet, notamment la construction de cuisines au terrain de sport et le réaménagement de la mairie.

Dans le prochain numéro, nous parlerons en détail des compétences nouvelles de la Communauté de communes et des conséquences que nous en attendons à Bonnut.

JEAN LACAZEDIEU



Le clocher de l'église de Castèth (Sainte-Marie) avant et après sa rénovation.

Séance du 19 octobre 2001

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Jean-Michel Brasquet, Nadine Forsans, Alain Laborde, Claude Demarsan, Jean-Michel Fourcade, Jean-Paul Guérineau, Denise Laborde, Aline Lagière, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus

Absent excusé : Daniel Gourdain qui a donné procuration à Alain Laborde.

Chemins : délibération de fin d'enquête publique

Où la communication du maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 22 juin 2001, d'une proposition de déplacement d'une portion de la voie communale numéro 18 et de déclassement et d'aliénation de l'ancienne emprise, il a fait procéder à une enquête publique par M. Jean Canton, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 27 juin 2001.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur (aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre de ces projets), le conseil municipal décide à l'unanimité le déplacement d'une portion de la voie communale numéro 18, l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération (parcelle cadastrée section C, partie numéro 243 d'une contenance de 7 a 21 ca) appartenant à M. Christian Lagouarde pour le franc symbolique, le déclassement et l'aliénation de l'assiette abandonnée au profit de M. Christian Lagouarde, pour le franc symbolique.

Les frais d'actes seront à la charge de Christian Lagouarde.

Le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Youanou fera l'objet d'un complément d'étude.

Sur les nouvelles compétences CCO

Ordures ménagères : le maire rappelle qu'un délégué de la CCO représentera les cinq communes qui font partie du SIETOM de Chalosse. La CCO mène une étude sur le devenir des ordures ménagères, pour le secteur d'Orthez.

Voirie : l'entretien de la voirie par la CCO, est devenu effectif au 1^{er} janvier ; un représentant de la CCO passera dans chaque commune pour recenser le matériel à transférer ; cet inventaire du matériel est nécessaire pour définir les besoins nouveaux en équipement et le mode de fonctionnement du service.

Point sur l'assainissement

L'enquête concernant l'assainissement du bourg a été déposée au Syndicat eau et assainissement à Artix. L'étude des résultats est en cours.

Suite à la demande de certificat d'urbanisme déposée par M. et M^{me} Guichard, pour un terrain situé section C parcelle 901 et 902,

quartier Sainte-Marie, le technicien du Syndicat d'assainissement des Trois Cantons demande à la commune de s'engager à réaliser le futur réseau pluvial busé, en bordure desdites parcelles, le long de la voie communale, de remplacer le drain existant sur la parcelle exploitée par M. Jean-François Lagière, par un drain de 300 sur une longueur de 50 m pour rejoindre le ravin en contrebas. Le conseil municipal donne son accord.

Aménagement des cuisines

Ces travaux sont toujours à l'étude ; une discussion s'instaure entre la possibilité de créer une cuisine ou un office ; les deux propositions sont examinées ; il est décidé de visiter des aménagements réalisés par d'autres communes.

Aménagement de la mairie

Le maire propose au conseil municipal un projet sommaire d'aménagement de la mairie ; plusieurs schémas sont évoqués (réaménagement du bâtiment actuel, construction de bureaux attenants à l'ancienne chapelle avec utilisation de la chapelle comme salle de mairie...). Il est décidé de consulter un architecte du Centre de gestion, pour avis.

Enfouissement des réseaux

État des lieux : les travaux d'enfouissement de la ligne Amou, Arsague, Bonnut sont terminés. L'Entreprise Industrielle réalisera l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom, dans le bourg prochainement.

Questions diverses

— Suite au questionnaire adressé aux abonnés de Bonnut, desservis par le réseau d'eau potable de Saint-Boès, il ressort de cette enquête une satisfaction unanime pour ce service.

— Panneaux de basket : un courrier a été adressé à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, sollicitant une subvention pour l'achat de panneaux de basket, pas de réponse à ce jour.

— Mise à disposition de la salle Joseph-Demarsan : la délibération prise le 14 décembre 1999 concernant la mise à disposition de la salle n'étant pas suffisamment précise, voici les nouvelles conditions :

- pour les associations ayant le siège dans la commune, mise à disposition gratuite ;
- pour les résidents à Bonnut 100 F la salle inférieure, 200 F la grande salle ;
- pour les non résidents à Bonnut : 500 F la salle inférieure, 1000 F la grande salle.

(Ainsi est le texte, pour usage, à convertir en €)

Dans tous les cas, l'utilisation des locaux donnera lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la commune.

— Attribution d'indemnités à M. Guy Bidot, receveur municipal : le maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables de services extérieurs du Trésor chargés des fonctions des

receveurs des communes et établissements publics. De plus le concours du receveur municipal est demandé pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ces indemnités étant acquises pour toute la durée du mandat du conseil municipal, suite au renouvellement de cette assemblée, le maire propose de reconduire ces indemnités à M. Guy Bidot.

— Permanence le samedi matin à la mairie : le maire et/ou les adjoints accueilleront les personnes qui souhaiteront les rencontrer le samedi de 9:30 h à 11 h.

Séance du 30 novembre 2001

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Alain Laborde, Claude Demarsan, Jean-Michel Fourcade, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau, Denise Laborde, Aline Lagière, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absent excusé : Jean-Michel Brasquet.

Intégration des travaux de voirie réalisés par la CCO

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, à l'achèvement des travaux, les ouvrages réalisés par un établissement public de coopération (EPCI) sont remis à la commune sur le territoire duquel ils se situent ; celle-ci les intègre dans son propre patrimoine. Cette opération est d'ordre budgétaire. Le programme voirie 2000 étant entièrement terminé, il convient par conséquent de prendre une décision modificative afin d'intégrer le détail des dépenses voirie effectuées sur la commune.

— Dépenses, compte 2151,	
Travaux de voirie 2000	330 138,64 F
— Recettes : compte 1325,	
Subvention d'équipement	330 138,64 F

Intégration des travaux de voirie réalisés par le Syndicat dépt. d'électrification

Les travaux des divers programmes étant achevés, il convient de passer des opérations d'ordre budgétaire.

1. Programme FACE 1996/A.B :

— Dépenses : compte 21534,	
Réseaux électrification	158 921,20 F
— Recettes compte 1328 et compte 238	
Autres subvention d'équipement	133 638,28 F
Avances et acomptes versés sur commandes	25 282,92 F

2. Programme FACE 1997/B intempéries :

— dépenses : compte 21534,	
Réseaux électrification	109 142,51 F
— recettes : compte 1328, 16876 et 238,	
Autres subvention d'équipement	55 547,45 F
Autres dettes établissements publics	35 259,25 F
Avances et acomptes versés sur commandes	18 335,81 F

(Ainsi sont les textes, si besoin, convertir en €)

Adhésion de communes au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques

Le maire expose à l'assemblée que, suite à la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux primaires qui adhéraient au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques, il convient de se prononcer sur l'adhésion directe des communes qui composaient les syndicats intercommunaux.

Pour mémoire : Saint-Palais Nord (19 communes), Nord de Pau (156 communes) et Mauléon Rive Droite (7 communes), ainsi que de 6 communes dont l'adhésion nécessite une régularisation administrative : Espoey, Ger, Lourdios-Ichère, Pardies-Piétat, Saucède et Tarsacq.

Le conseil accepte ces adhésions.

Retrait du SIETOM des communes de Saint-Loubouer et Vielle-Tursan

Le conseil municipal émet un avis favorable au retrait du SIETOM de Chalosse des communes de Saint-Loubouer et Vielle-Tursan à compter du 31 décembre 2001.

Sortie de l'actif des biens renouvelables (inventaire)

La commune est autorisée « sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante » à sortir de l'actif tous les biens renouvelables acquis depuis plus de cinq ans. Ces sorties constituent des opérations d'ordre budgétaires.

Pour mémoire : **Année 1961**, outillage divers 1000 F. **1961**, matériel divers 13 059,45 F. **1975**, mobilier divers mairie 3 082 F. **1985**, matériel voirie 11 404,45 F. **1987**, matériel nettoyage 4 391,29 F. **1987**, 21 chaises 15 086 F. **1993**, ordinateur *Macintosh* (école) 8 796,56 F. **1995**, unité centrale *Vectra* 13 081,58 F.

Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Lecture du courrier du 22 novembre 2001, émanant du préfet, concernant la nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Il précise que :

« Ce conseiller aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. »

C'est André Marladoit qui est nommé pour ce nouveau poste.

Information sur les dossiers en cours

Les travaux d'enfouissement se poursuivent ; pour l'aménagement de la RD 56 devant la salle des sports, M. Célié, de la DDE de Pau, viendra prochainement sur le terrain ; le programme travaux voirie 2001 de la CCO est pratiquement terminé.

L'aménagement des cuisines au hall des sports demandera une réflexion supplémentaire.

Séance du 18 janvier 2002

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladoit, Nadine Forsans, Alain Laborde, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Absents excusés : M^{mes} et MM. Aline Lagièrre ayant donné procuration à André Marladoit, Claude Demarsan, Daniel Gourdain, Jean-Paul Guérineau.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à la majorité.

Démission de Jean-Michel Brasquet

Le maire donne lecture de la copie du courrier adressé par Jean-Michel Brasquet le 10 décembre 2001 à M. André Viau, préfet des Pyrénées-Atlantiques, dans lequel il présente sa démission, à compter du 1^{er} janvier 2002, du conseil municipal de Bonnut, ainsi que des attributions extérieures confiées au titre de ce poste. Le préfet ayant accepté cette démission (réponse du 17 décembre 2001), le conseil municipal, conformément à l'article 2121-2 du *Code général des collectivités territoriales*, a constaté que chacun des adjoints de rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang. Les attributions de M. Brasquet seront réaffectées lors d'un prochain conseil municipal.

Collecte des ordures ménagères

Le maire, informe l'assemblée que le SIETOM de Chalosse a demandé les plans du bourg afin d'étudier la possibilité d'effectuer un ramassage de type « porte à porte » dans le bourg uniquement. Le conseil municipal est unanime pour dire que la densité de la population dans le bourg ne nécessite pas de porte à porte mais préférerait privilégier l'étude d'un deuxième passage sur l'ensemble de la commune car certains containers sont très vite pleins. En attendant, une affiche sera posée sur chaque container pour préciser les règles à respecter : jours de dépôt, jour de ramassage... D'autre part, André Marladoit est chargé de contacter le SIETOM pour faire déplacer certains containers, route d'Amou, trop utilisés par des dépôts sauvages de la part de personnes n'habitant pas Bonnut.

Nouveau contrat emploi solidarité

Le contrat emploi solidarité de Jasmine Laborde se terminait le 24 janvier. Les démarches ont été faites auprès de l'ANPE pour initier un nouveau dossier et lancer une offre d'emploi pour un CES de huit mois. La commission « gestion du personnel » est chargée d'assurer ce recrutement. En attendant que la nouvelle personne soit recrutée, Nicole Mileriou, embauchée en CDD du 21 janvier au 15 février 2002, assurera l'intérim à l'école et M. Gardères effectuera le balayage.

Point sur les diverses commissions

Bâtiments

Début février, un état des lieux de tous les bâtiments communaux sera effectué.

— Église Sainte-Marie : M. Cazenave vient de terminer les travaux de remise en état de la toiture suite à la tempête de 1999.

— Cuisines : les architectes *Gauche & Moulia* proposent un devis global de 83 850 euros pour le réaménagement complet (travaux plus matériel d'équipement). Jean Lacazedieu est chargé de reprendre contact avec eux afin d'obtenir une étude plus détaillée (plans, métrés...) avant de prendre une décision définitive sur ce projet.

Voirie

— Les travaux du programme voirie CCO 2001 sont terminés.

— Une réunion est prévue samedi 26 janvier 2002 afin de définir le programme 2002, celui-ci devant être remis avant le 15 février.

— Crédits déconcentrés : le programme 2001 n'a pas été réalisé en totalité ; la commune n'était pas concernée par les projets en cours. Les fonds disponibles seront employés entre autre à quelques travaux sur notre commune (aménagement des abords du carrefour D 56/Courné).

La réunion de définition des programmes 2002 aura lieu début février.

Sports, fêtes et culture

— Dans le cadre des journées Jazz Naturel, une soirée est organisée en collaboration avec le Comité des fêtes, le samedi 23 mars à la salle post-scolaire. C'est le groupe *Beti Blouse* qui s'y produira. Le groupe avec sa sonorisation demande environ 1 400 € qui devraient être couverts par les entrées et les consommations de la buvette.

Assainissement, environnement

— Schéma directeur d'assainissement : réunion mardi 22 janvier à 11:15 h avec les responsables du Syndicat d'eau et d'assainissement des Trois Cantons pour commenter les résultats de l'enquête menée auprès des habitants du bourg.

— Terrain de pétanque : l'aménagement du talus doit se terminer avec la mise en place de gradins en bois et des plantations.

Communication

— Prochaine diffusion des *Saisons* début mars avec, pour thème principal, le bilan de l'année 2001.

Questions diverses

— Vente de bois : M. Julien de l'ONF (Office national des forêts) doit passer fin janvier marquer le bois pour une dizaine de lots de 8 m³, ensuite nous organiserons la vente. Une information sera passée dans le *Papèrot*.

— Boîte à remarques : Pierre Larrouture propose d'installer une boîte aux lettres où toute personne le désirant pourrait déposer anonymement ou pas des remarques, des idées.

— Broyeur d'accotement : avant de le céder à la CCO, demander à Chrestia, plus habilité que nous, de faire une estimation. ■

Bilan de l'année 2001

Commission bâtiments

Au cours de cette année 2001, nous avons profité du changement de deux locataires pour réaliser quelques travaux dans les logements concernés.

Logement presbytère 1

- réfection du sol du rez-de-chaussée, pose de carrelage ;
- doublage par cloison des murs centraux de la cuisine de la salle à manger et de la cuisine pour éviter l'humidité (salpêtre) ;
- changement de moquette à l'étage ;
- peinture salon et cuisine.

Logement école 2

- peinture et tapisserie (une chambre, la salle de bains, la cage d'escalier) ;
- mise au norme du réseau électrique.

École

Divers travaux d'entretien et, en particulier, le changement des rideaux des classes du rez-de-chaussée.

Hall des sports :

Concernant l'aménagement des cuisines du hall des sports, une demande de subvention DGE a été faite auprès de la préfecture et a été acceptée. Les travaux seront engagés dès 2002.

ALAIN LAPEYRE

Commission électrification

Chantier électrification

L'enfouissement du réseau moyenne tension arrive à son terme. Les travaux se sont passés dans des conditions climatiques idéales. Imaginons la période de pluie de l'an passé, il en aurait été autrement. Quelques embûches sur le plan technique, mais rien de grave, tout étant rentré rapidement dans l'ordre.

Reste la dépose des câbles et poteaux qui devrait se faire avant la période des cultures.

Enfouissement du réseau et aménagement du bourg

À ce jour, tout s'est bien passé dans l'ensemble, les délais prévus ont été respectés. Reste les branchements téléphone et électrique chez chaque particulier. La question se pose : pourquoi la réalisation de tous ces travaux est si coûteuse ? Suite à la tempête du 27 décembre 1999, le souhait du

conseil général était l'enfouissement et l'effacement esthétique des réseaux. Grâce à l'aide du SDEPA (Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques) et les démarches entreprises par le délégué du conseil précédent, nous avons pu les réaliser.

SDEPA

(Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques)

Les membres du Bureau et les délégués de 542 communes du département se sont réunis le 2 février à Orthez. Des questions se posent, mais peu de réponses. Quel est l'avenir du réseau électrique en France ? Le marché est ouvert à la concurrence du devenir du service public EDF. N'irons nous pas vers un service de rentabilité au détriment de la qualité ? (SDEPA : financé par le FACE, EDF et le Conseil général).

JEAN-MICHEL FOURCADE

Commission sports et fêtes

L'essentiel est de participer...

Durant l'année 2001, tous les groupes sportifs ont suivi leur bonhomme de chemin.

Leur but étant de faire participer un maximum de Bonnutiens et, en particulier, d'essayer d'intégrer le plus de jeunes possible pour préserver leur activité et permettre à tous de tisser les liens indispensables à la vie d'une communauté.

Notre société nous emmène de plus en plus vers l'extérieur : travail, études, loisirs sont exercés hors du village. Les activités communales sont nécessaires pour rapprocher les Bonnutiens entre eux et donner cette ambiance qui fait tellement défaut dans les villes. Le Conseil municipal reste à l'écoute de toutes les structures pour leur permettre d'accomplir cette mission.

Fêtes

Les fêtes 2001 ont été positives sur le plan de la fréquentation et les divers ateliers ont connu un franc succès et une organisation sans faille.

Ce que l'on peut regretter, c'est le peu d'engouement que suscite cette manifestation pour les jeunes Bonnutiens. Trop peu s'investissent et un gros effort de communication devra être accompli de la part du Comité des fêtes et de la Commission communale si l'on veut que cette manifestation perdure.

D'autres manifestations se sont déroulées durant l'année et le bilan est plutôt négatif.

Bonnut a été, pendant plusieurs décennies, un village de grande renommée grâce, entre autres, à sa clique, au basket et à sa troupe théâtrale. Les Coméloidiens de Sault-de-Navailles, eux aussi reconnus dans toute la région, ont été invités pour interpréter leur pièce en béarnais ; nous pensions que les Bonnutiens allaient venir nombreux pour avoir eu, dans le temps, la fibre artistique : quarante entrées seulement !

Au mois de mars 2001, dans le cadre de Jazz Naturel, une exposition de voitures américaines et de motos Harley Davidson se déroula sur le parking de la salle des fêtes. Le soir, un groupe anima une soirée musicale ; là aussi, assez peu de monde.

La fête des mères donna lieu à une charmante réception à la salle post-scolaire, même si toutes les mamans n'étaient pas présentes. Cette manifestation demande à être renouvelée.

Le territoire communal ne possède presque plus de vignes, et les châtaignes sont dures à ramasser ! Nous pensions faire plaisir en offrant une soirée conviviale, avec des danses gasconnes, du bourret et des châtaignes à volonté : celle-ci n'attira, elle aussi, qu'une quarantaine de personnes...

Ces déconvenues à répétition émoissent quand même un peu notre ambition de faire bouger notre village, pour éviter d'en faire un village dortoir. Nous sommes à votre écoute et acceptons toutes les idées qui pourraient permettre de réveiller la curiosité et vous redonner le courage de quitter vos pantoufles et votre télé.

Peut-être serez-vous venus à la soirée Jazz Naturel, cette année le 23 mars à 21 h, à la salle post-scolaire (chauffée), où vous auriez pu voir le spectacle des *Beti Blouse*, gais et entraînants (soirée ambiance pour toutes générations confondues, huit euros l'entrée et, n'oublions pas la buvette !). À l'heure où on imprime le journal, on sait qu'il y a eu 67 entrées seulement (dont quelques rares Bonnutiens). Ou bien avez-vous déjà téléphoné à M. Talimi (téléphone 05 59 67 92 90) si vous désirez faire partie d'une association théâtrale, enfants, adolescents ou plus âgés ?

ALAIN LABORDE

Commission voirie

Liste des chemins du programme

Chemin de Maysou : busage, empierrement, revêtement de chaussée.

Chemin de Montargou : rampe Lavignotte, busage, empierrement, regards, talutage, revêtement de chaussée tri-couche.

Chemin de Courné : busage, fosse, empierrement.

Chemin de Lalanne, secteur Mouchacq : revêtement de chaussée tri-couche.

Chemin de Lanescou : busage, empierrement, regards.

Chemin de Gertou : réfection aqueduc, enrochement amont et aval, revêtement chaussée tri-couche.

Chemin Péchicot : réfection aqueduc, tête béton, revêtement tri-couche.

Chemin Lacrouz : emplois partiels, tri-couche.

Chemin communal n° 8, Ranquine : enrochement rive ruisseau, renfort accotement.

Chemin Lamaignaa : busage, empierrement, fossé.

Achat canalisation, béton et matériaux.

RAYMOND POPULUS

Bilan programme voirie 2001

(exprimé en euros)

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant (€)
Délimitation de chaussée	186 m	0,23	42,78
Déblais encaissement de chaussée	135,050 m ³	4,50	607,73
Grave non traitée 0/635	355,000 t	7,00	2 485,00
Grave non traitée 0/315	404,000 t	7,70	3 110,80
Canalisation Ø 300, série 135.A	72,100 m	39,70	2 862,37
Canalisation Ø 400, série 135.A	140,400 m	45,70	6 416,28
Canalisation Ø 600, série 135.A	14,400 m	52,00	748,80
Canalisation PVC, Ø 200	6,400 m	44,00	281,60
Regards grille 500/500, C250	10 unités	260,00	2 600,00
Tête de pont, D300	1 unité	150,00	150,00
Enduit superficiel tri-couche	2 489,840 m ²	2,44	6 075,21
Curage fossés existants	12 m	1,10	13,20
Pelle à chenilles	16 heures	68,60	1 097,60
Camion 6 x 4, 26 t	13 heures	47,26	614,38
Travaux préparatoires PAT (point à temps)	2,2 t	995,00	2 189,00
Béton coffré	0,814 m ³	152,00	123,73
Enrochements	226,950 t	15,00	3 404,25

Montant TTC	50 303,18 €
du programme Dépenses	41 851,30 €
Reliquat	8 451,88 €
Total	34 992,72 €

Dans le prochain numéro des *Saisons de Bonnut*, la suite du bilan 2001 des diverses commissions, avec :

- le bilan financier et le vote du budget,
- le bilan de l'Aide sociale, avec les projets de la CCO.

Carnet état civil

■ Naissances

1. CRUICKSHANK Toby, Serge, le 7 avril 2001, à Orthez.
2. DEPEYRIS Juliette, le 17 juin 2001, à Orthez.
3. RUBAT DU MÉRAC Allan, David, le 13 août 2001, à Dax.

■ Mariages

1. BLANCHARD Jean-Pierre, Charles et MONCOT Anne-Marie, le 1^{er} septembre 2001.
2. CAPDEVILLE Philippe et LABISTE Laurence, le 22 septembre 2001.
3. LAFERRERE Olivier, Joseph et LAMAZERE Audrey, le 13 octobre 2001.

■ Décès

1. CELHAY Catherine, épouse Molia, le 31 mars 2001, à Orthez.
2. DESTRADE Jean, Gaston, le 9 mai 2001, à Orthez.
3. LAFERRERE Maria, veuve Hourcade, le 16 juillet 2001, à Orthez.
4. MOLIA Roger, le 5 juillet 2001, à Orthez.
5. PICART Joseph, le 22 avril 2001, à Dax (Landes).
6. POPULUS Angèle, Olga, épouse Gimenez-Pardo, le 30 mai 2001, à Orthez.
7. RUBAT DU MÉRAC Allan, David, le 12 novembre 2001, à Pau.

Deux sites internet d'information

(pour tous les Bonnutiens branchés ici ou ailleurs)

■ Pour ceux qui recherchent des éléments historiques sur le village ou bien même des photos d'école et d'événements divers bonnutiens (cliques, théâtre, fêtes...), site en création de Colette Lamaison :

<http://site.voila.fr/Bonnut>

■ le site de notre école communale, site remis à jour chaque année :

<http://perso.wanadoo.fr/ecoledebonnut>

Histoires d'eau



Le beau puits du bourg, découvert pour un instant.

DE tout temps, l'eau a conditionné la vie sur la planète Terre.

Dans notre région, nous avons la grande chance d'avoir un réseau hydrologique très important et bien alimenté, grâce à notre climat et aux montagnes Pyrénées toutes proches. Rares sont les fermes de nos villages qui n'ont pas des ruisseaux sur leurs terres et des sources qui jaillissent aux flancs des coteaux.

Partout, des mares étaient creusées et permettaient de récupérer les eaux. Des citernes étaient également construites pour garder les eaux des toits. Dans le bourg, quelques maisons en étaient pourvues. La plus importante est la citerne de chez Saint-Martin, qui pouvait même « contenir un bœuf et peut-être plus ». En effet, dans les années quarante, un bœuf de chez Pesqué à eu la malchance d'y tomber dedans, et a mis tous les habitants du coin en émoi pour le sortir de sa fâcheuse posture. Au Castèth (chez « Riquoir »), la citerne se trouve presque sous la maison, sous la terrasse, et est bâtie en voûte (3 x 3 m, sur 6 m de hauteur), elle est toujours en parfait état. De tout temps, nos paysans ont eu à leur disposition, ce qui ne veut pas dire à portée de main, l'eau indispensable.

Il pouvait arriver, pendant certains étés très secs, que de petites sources et parfois des ruisseaux tarissaient, mais de mémoire d'anciens, il ne fut jamais nécessaire d'aller à Orthez chercher de l'eau au gave, certaines sources ayant toujours eu assez de débit, même aux pires sécheresses. L'eau des mares qui servait à abreuver les troupeaux, la basse-cour, à l'arrosage du potager, à remplir la mèyt à la pèlère, et autres utilisations ne nécessitant pas une eau de première qualité, étaient creusées à proximité des fermes.

Les sources donnant l'eau pour la consommation humaine étaient à flanc de colline, donc éloignées des habitations qui, elles, étaient souvent sur les crêtes. L'approvisionnement en eau potable était du ressort des femmes et des enfants en âge de travailler. Tous les jours de l'année, cette corvée était obligatoire. Les lessives se faisaient à ces sources qui étaient divisées pour cela en deux. Le bassin amont pour la consommation, le bassin aval pour la lessive et, parfois,

un troisième, pour le rinçage. Le panier à linge n'était lavé qu'à la fin de la semaine. La chemise qui sentait la sueur et le pantalon un peu taché étaient portés du lundi au samedi : il fallait en prendre soin.

La buanderie, une pièce que l'on trouvait surtout en ville et dans les grandes demeures, était le lieu où l'on faisait les lessives et où on entreposait le linge sale. Les draps que l'on ne lavait que deux ou trois fois dans l'année y étaient entreposés, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'étaient pas changés régulièrement. C'est une des raisons pour laquelle les armoires de nos grands-mères étaient copieusement remplies.

L'eau était un élément qu'il fallait économiser et protéger.

La majorité des sources était privée, mais certaines, se trouvant en bordure des chemins, appartenaient à la communauté, ce qui a précipité leur abandon ; la plupart de ces points d'eau n'existent plus aujourd'hui.

La plus utilisée était la fontaine de chez Saint-Martin, sur le chemin de Gayou (à gauche, en descendant la côte, au-dessus de la maison Pesqué) ; les habitants du bourg s'y approvisionnaient en eau potable, mais elle servait également de lavoir (les lavandières du bourg devaient avoir de jolis mollets, ainsi que certains écoliers de la plaine qui, chaque matin, montaient l'eau aux instituteurs !)

La source de Laugayou (amalgame de Lauga et Gayou) alimentait également en eau potable le bourg et le quartier Lamaignaa. Même Alexis et Victor Lageyre se servaient de cette eau pour faire le pain !

La source de l'Arriculle est également (elle existe encore) une source à grand débit ; elle se situe sur le chemin rural qui relie la maison Putz à la maison Pitiou (aujourd'hui détruite), en bas de la côte de Lahoun (*la hont*, la source, donc).

La source de la maison Lapeyre-Fourcade était également renommée pour sa beauté et son débit.

On trouvait également des lavoirs sur le chemin de randonnée, en-dessous de Guichou (dans le premier virage en descendant), dans la côte de Douat, en face de Candau-de-Haut, sur le chemin de Péletach et certainement bien d'autres.

Par contre, les sources privées ont parfois reçu quelques soins de la part de leur propriétaire, même en n'étant plus utilisées (on ne sait jamais...) ; en exemple, la source de chez Pouy, très belle et remarquablement entretenue.

Pour pallier la vulnérabilité des eaux de surface, les puits permirent d'accéder à la nappe souterraine plus fiable. Les plus anciens que l'on trouve à Bonnut sont construits avec les matériaux du lieu, les pierres d'aliôs (ou *pèira-gritha*, en gascon). On en dénombre une cinquantaine de bâtis et une trentaine de busés. Quand on a essayé de bâtir un petit muret avec ces pierres, on peut mesurer l'habileté de ces véritables artistes capables de construire ces merveilles souterraines !

Les sourciers étaient les premiers appelés sur les lieux et, avec leur baguette de noisetier ou leur pendule, ils déterminaient l'endroit exact où le puisatier attaquerait son dur et dangereux travail. Les accidents dus à des éboulements n'étaient pas rares. Ces travaux s'effectuaient de préférence l'été ou l'automne, les terrains étant plus stables.

On trouve des puits aussi bien sur les collines que dans la plaine, mais les plus profonds sont naturellement sur les hauteurs. Le record est atteint chez Pinsat, Coût et Pountiou, avec des profondeurs dépassant les trente mètres. La moyenne se situant aux alentours de vingt mètres. Par contre, dans les terres argileuses du Gèrt, les puits ont entre 5 et 10 mètres.

Ce mois de décembre, une découverte, qui tombe à point pour compléter ces lignes, a mobilisé les habitants du bourg : lors de l'enfouissement des gaines des futures lignes électriques souterraines, l'entreprise qui effectuait les travaux a mis au jour, entre la place et la route devant la mairie, un puits tombé dans l'oubli. Bâti en *pèira-gritha*, d'une

Le puits de Cassouret.





La source aménagée et entretenue de Pouy.

profondeur de onze mètres et en parfait état. Il a été recouvert dans l'attente de sa prochaine résurrection, car on ne détruit pas un puits que l'on a eu du mal à creuser.

Entre les deux guerres, les buses en ciment firent leur apparition et la construction des puits en fut énormément facilitée. C'est à partir de cette époque que beaucoup de fermes en furent pourvues. Dans les terrains lourds et compacts, elles permettaient également de ne pas bâtir sur toute la hauteur, ne consolidant que le haut et parfois le fonds du puits.

Certaines nappes amenaient beaucoup de sable, pour pallier cet inconvénient des parois de bois étaient aménagées (cuvelage), pour filtrer l'eau et éviter de la troubler, lors du puisage. Le puits de Brigaille est équipé de cette façon.

À partir de 1935, une autre étape dans l'approvisionnement en eau allait être franchie. Les villes étaient déjà desservies en eau courante, mais les campagnes évoluaient très lentement. Dirigé par M. Guichenuy, le conseil municipal engage une réflexion sur la possibilité de capter et de stocker l'eau des sources Daugé, Brat et Lapière, situées au nord-est de l'église Sainte-Marie, qui alimentait le ruisseau Ranquine. En 1936, 1700 m² de terrain sont achetés aux familles Laborde-Pinsat, Daugé et Lapeyre-Cabin pour la construction de bassins de captage, le local des pompes et le périmètre de protection. Le coût de ce grand chantier s'éleva à 212 000 F et sera financé par une subvention de 50 % de l'État et le reste par un emprunt local. Les tranchées des canalisations furent creusées par des Bonnutiens volontaires, qui étaient payés au mètre linéaire. Des mètres qui

étaient vite avalés quand le sable était présent, mais qui l'étaient beaucoup moins quand l'argile collait à la pelle, ou quand il fallait le pic pour égratigner le *grep*. Les plus heureux étaient les aubergistes, car eux aussi travaillaient à plein régime ! À ce moment-là, les trois aubergistes avaient pignon sur rue : Adèle et Jean Ducasse (parents de Simone Hatchando), installés chez Yanoulet (maison qui se trouvait sur la place de *Chez Marcelle*, qui abritait également l'atelier de charpente d'Émile Dugachard et, par la suite, la boutique d'un sabotier ; Marie-Jeanne et Pierre Darricarrère (maison Père), et Charles et Marthe Lagourgue (parents de Marie, épouse de Pierre Saint-Cricq, chez Maître).

Le château d'eau fut construit par l'entreprise Larrégneste, d'Orthez, à proximité de l'église Sainte-Marie. D'une hauteur de dix-huit mètres, il avait une capacité de stockage de quarante mètres cubes. L'approvisionnement était conditionné par le débit des sources et ne permettait de desservir qu'une soixantaine d'abonnés répartis sur le bourg et le quartier Sainte-Marie. Ce robinet facile à tourner fit augmenter la consommation des ménages, il devint nécessaire, en 1961, de capter une nouvelle source sur la propriété Yout. L'initiative des Bonnutiens fit des émules, et en 1962, nos voisins de Saint-Boès réalisent, eux aussi, un programme d'adduction d'eau, dont le quartier Mathiou et la maison Lacazedieu profitent. Pour desservir les fermes Marsau et Houns-de-Camp, territoire de Saint-Boès, les canalisations devaient longer la VC 10 et la municipalité de Saint-Boès proposa son eau aux riverains bonnutiens.

Il fallut attendre encore dix ans, en 1972, pour que la totalité de la commune puisse bénéficier de l'eau « courante », et cette fois par l'intermédiaire du Syndicat d'Artix — fondé en 1963 par Maurice Plantier —, qui distribua de l'eau en quantité suffisante sur tout le territoire communal, à part le quartier Mathiou et la maison Lacazedieu, toujours desservis par Saint-Boès. Trente-six ans s'étaient quand même écoulés entre le premier et le dernier robinet posés à Bonnut.

Les pompes tombèrent dans l'oubli et le château-d'eau fut détruit par le Génie civil il y a peu.

Aujourd'hui, le syndicat dessert 24 communes, pour une population de 12 000 habitants, dont 4 692 abonnés (recensement de 1999). Le Syndicat d'adduction d'eau a fusionné, le 1^{er} janvier 2000, avec le Syndicat d'assainissement, pour former le Syndicat eau et assainissement des trois cantons (SEATC), dans le but d'une meilleure gestion technique et financière des services.

L'approvisionnement du réseau d'eau potable du syndicat est assuré à 90 % par quatre forages situés dans la plaine alluviale du gave de Pau, sur la commune d'Artix, qui donnent un volume de 2 800 m³ par jour. Des achats d'eau à la ville d'Orthez et au syndicat d'Arzac complètent l'approvisionnement. La desserte des 24 villages nécessite 500 km de canalisations et la capacité de stockage est de 4 602 m³, partagés entre 21 réservoirs, dont un de 100 m³ est enterré près de chez Maître.

Afin de sécuriser au maximum la distribution d'eau potable en cas de pollution ou autres problèmes, une interconnection avec le Syndicat de Lescar est en cours de réalisa-

Les puits de Casaus, avec sa *tôssa* (abreuvoir).



tion et une étude est menée avec le Syndicat des Eschourdes.

Pour exploiter ces réseaux et maintenir la desserte en eau, le syndicat a établi un contrat d'affermage avec la SAUR, le contrat a été renouvelé le 1^{er} janvier 1999 et est valable pour douze ans.

Trente ans que le dernier robinet a été posé et presque autant que tout un patrimoine a été jeté aux oubliettes. Les mares ont, pour la plupart, été comblées. Pourtant ces eaux, pas toujours très limpides, sont le domaine d'une faune assez mystérieuse : têtards, grenouilles, tritons, salamandres, dytiques et bien d'autres bestioles aquatiques qui font le bonheur des curieux.

Les sources, elles aussi chéries pendant des siècles, ont dans la majorité des cas disparu dans les ronciers ou ont été drainées. Les puits, derniers vestiges liés à l'eau, sont encore présents, mais ont également subi les assauts du temps et ne servent souvent que comme support aux pélargoniums...

Ces terrains de la civilisation de nos aïeux méritaient qu'on leur consente quelques efforts et un peu d'attention pour que, à notre tour, nous transmettions à nos enfants ces vestiges des temps passés, témoins d'une vie qui n'était pas toujours une rivière tranquille.

L'eau ne cesse d'apparaître comme un des enjeux majeurs de notre civilisation. Elle que nous buvons, qui fait pousser les céréales, les forêts et les prairies, passe nécessairement par l'atmosphère que nous sommes en train de transformer.

Certains pays comme la Syrie, l'Irak, la Turquie se disputent l'eau du Tigre et de l'Euphrate qui les traversent. Les Israéliens, les Jordaniens, les Syriens et les Libanais se disputent l'eau du Jourdain. Dans nos pays du nord, nous avons tous l'impression que l'eau est un don de la nature qui n'est qu'abondance et qualité. Pour nos générations d'après-guerre, son accès à toujours été facile et, somme toute, assez peu coûteux. Pourtant, nous commençons à prendre conscience que l'eau douce n'est pas un bien inépuisable et, surtout, de qualité constante, et qu'il va falloir mettre en place une gestion plus rigoureuse et prévoyante. Nous avons la grande chance, dans notre région, d'avoir des réserves souterraines et des pluies abondantes qui nous préservent des pénuries. Mais il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité et diversifier les sources d'approvisionnement. La moitié du département est alimentée par la nappe alluviale du gave, que se passerait-il en cas de grave pollution ?

Tourbières, zones humides, saligues, ripisylves (*las bartas*, zones boisées en bordure des cours d'eau, qui retiennent et purifient les eaux de ruissellement ; avec le concours des drainages et l'absence de ce frein, l'eau,

lors de fortes précipitations, ne met pas plus de temps pour arriver à la mer aujourd'hui qu'elle mettait hier pour arriver à la rivière...), autant de mots qui ont été bannis des aménageurs de tout poil de la politique agricole et oubliés par la plupart des citoyens. L'intérêt de protéger et de conserver de tels milieux a été totalement ignoré. Pourtant, ces zones ont une très grande importance pour l'environnement et, en particulier, pour la qualité de l'eau. Ces zones-tampon fonctionnent comme des stations d'épuration et des châteaux d'eau naturels, et sont une réserve pour toutes sortes d'espèces vivantes, rares ou en voie de disparition comme les tortues d'eau douce, si chères à Geoffroy Pédescaus, qui, à leur rencontre dans une marlère, a découvert ses premiers frissons de l'amour. Qui n'a pas rêvé, en lisant le *Volcan de Mémé*, de Crestian Lamaison, d'avoir encore douze ans, la jolie Marie, et ces tortues-là ? Quant à la flore, elle y est aussi particulièrement riche et originale.

Notre société, progressivement, insidieusement banalise, uniformise, appauvrit notre environnement. L'apprécier implique un changement de comportement et une vision différente. Contrairement au côté monumental des montagnes, le tout petit est également remarquable. Il faut donc préserver la qualité et la quantité. Cela n'est pas facile, car les usages sont très différents, les enjeux contradictoires. L'eau est une denrée vitale, mais on l'utilise aussi pour le plaisir, les loisirs, le tourisme et elle est indispensable sur le plan économique.

Nous découvrons aujourd'hui à quel point certaines activités, lorsqu'elles ne sont pas contrôlées, peuvent agir sur la qualité et la quantité de la ressource, au point de quelquefois la détruire. Finalement, presque toutes les activités humaines sont concernées, l'industrie par les rejets, l'agriculture par les besoins en irrigation et les intrants qui finissent toujours par retourner à la source, la production d'énergie, avec les centrales hydrauliques et nucléaires, les citoyens que nous sommes, avec leur consommation de lessives, de détergents, le déficit d'épuration des eaux usées.

Comme le faisaient nos aînés, il est indispensable de préserver une richesse exceptionnelle et d'agir en pensant à l'avenir. Avec 4 000 km de cours d'eau, ses sources, ses puits, les Pyrénées-Atlantiques possèdent un potentiel hydrologique exceptionnel. Essayons de le léguer intact aux générations futures.

« Eau, tu n'es pas nécessaire à la vie... tu es la vie. » (Saint-Exupéry.)

ALAIN LABORDE

Événement littéraire à Bonnut

Le vendredi 7 décembre, nous avons pu assister à un événement inédit dans notre village ; en effet, les éditions Gascogne ont désiré que le lancement de leur dernier livre se fasse à Bonnut même, sur les lieux où se passe l'action du roman écrit par un auteur du pays.

De nombreux Bonnutiens et voisins sont venus écouter René Descazeaux qui présentait l'œuvre de notre compatriote Christian Lamaison, et si possible se faire dédicacer un exemplaire de son dernier ouvrage : *Le volcan de Mémé*.

Naturellement, l'auteur était là, et il a eu un peu de mal à trouver le temps d'écrire, avant la séance, toutes ces petites dédicaces sur la première page blanche d'un des trois ouvrages de lui qui étaient disponibles.

Le volcan de Mémé est la suite des aventures que l'on a pu lire dans *Le carnet de Geoffroy Pédescaus*, qui sont les histoires de ce garçon d'Orthez qui préfère passer ses dimanches à Bonnut.

Ne nous trompons pas, ce n'est pas anodin, un passage du premier livre a été présenté comme sujet de français au bac à Göttingen (Allemagne), un autre fait partie d'un livre d'école pour apprendre le français aux États-Unis, et il a aussi été mis en feuillet de radio à Toulouse. Et tout ça à partir de Bonnut !

Dans le dernier livre qui nous était présenté à cette occasion, une grande partie se situe à Bonnut. Geoffroy vient y passer ses vacances chez Pépé et Mémé. Le volcan est bien sûr imaginaire, mais pour lui c'est bien le tarruc de Montargou.

Une autre curiosité de Christian Lamaison est de nous révéler en même temps son carnet de marcheur de Compostelle dans lequel il nous conte, jour après jour, son voyage à pied de Saint-Jean-Pied-de-Port jusqu'en Galice, là-bas loin, en faisant 30 km par jour. Le matin, il partait vers l'ouest de bonne heure, aussi son livre a ce titre étrange : *Le soleil se lève dans mon dos*.



Ces livres sont en librairie à Orthez (l'auteur n'en a pas) ou sont à commander à l'éditeur qui, contre le paiement de 20 € chacun, ou 17 € pour Compostelle, vous les enverra de suite sans frais supplémentaires :
Éditions GASCOGNE, Z.I. de la Saligue, 64300 ORTHEZ